

Date : 20/07/2015	Reference : DMA-INF/15.047
Emetteur :	Destinataire(s) :
Nom : Francis LEGENDRE	Réseau commercial
Dir/Dept/Service : Marketing & Animation	
Téléphone : 03 87 21 42 66	
Rédacteur :	Copie(s) pour information :
Nom : Estelle HAEMMERLIN	Département Synergies BDD et BDR
Téléphone : 03 87 21 44 25	Direct Ecureuil Est
	Direction Marketing et Distribution
	Directeurs Fonctionnels
Processus de la CELCA	
Nom du processus : Bancarisation/Equipement	Pilote du Processus : Stéphane Clément

Les nouvelles offres Groupées de Services « Associations de proximité »

La CELCA comptabilise à ce jour 13 400 associations de proximité, dont 1 800 actives (nombre d'opérations ≥ 5 par mois ou flux créditeurs mensuels ≥ 500 €).

En tant que 3^{ème} acteur bancaire sur ce marché (qui connaît une croissance de 5% par an), et pour gagner des parts de marchés, il nous faut proposer une offre en adéquation avec les besoins de ces structures.

- **Une offre « abordable »** pour les petites structures (moins de 5 000 € de budget)
- **Une offre de services plus complète avec des « options »** pour s'adapter aux besoins des associations plus importantes (budget compris entre 5 000 € et 100 000 €)

C'est pourquoi la CELCA **arrêtera la commercialisation du Forfait Associatis à partir du 27 juillet**, et proposera à ses clients 2 nouvelles offres distinctes :

- Le Forfait Services Association
- Le Bouquet Liberté Association

Le Forfait Services Association

Des services indispensables pour la gestion quotidienne du compte association :

- pour une cible **d'associations à petit budget**
- pour **entrer en relation**
- pour **les associations d'étudiants**

L'offre comprend

- ➡ Un chéquier
- ➡ Un relevé de compte
- ➡ Les Frais de Tenue de compte
- ➡ Une assurance Moyens de Paiements
- ➡ La Gestion à distance des comptes (DEI) avec Sol Pro SMS



Le + CELCA : **une offre à 3 € par mois**

Le Bouquet Liberté Association

L'offre groupée de services tout compris, intégrant l'ensemble des services à destination des associations **plus importantes** ou "**déjà**" clientes.

Tout comme le Forfait Services Association, l'offre comprend :

- Un chéquier
- Un relevé de compte
- Les Frais de Tenue de compte
- Une assurance Moyens de Paiements
- La Gestion à distance des comptes (DEI) avec Sol Pro SMS

Mais en plus

- L'assistance et Protection Juridique
- Alerte Ecureuil Pro
- Un seuil de perception des agios de 5 € par trimestre
- La possibilité de positionner un découvert de 500 € maxi

Une offre à 6 € par mois

Et en option

- La Carte de retrait Associatis + 1 € par mois
- La Carte Electron + 2 € par mois
- La Carte Business + 3 € par mois

Les offres de la concurrence

La Banque Postale

Adispo Classic pour 4 € par mois, sans carte

Adispo Asso Intégral à 9.8 € par mois, avec une carte Business

ADISPO ASSO CLASSIC

UN COMPTE COURANT POSTAL
+ UN CHÉQUIER
+ UN SERVICE DE BANQUE EN LIGNE

ADISPO ASSO INTEGRAL

UN COMPTE COURANT POSTAL
+ UN CHÉQUIER
+ UN SERVICE DE BANQUE EN LIGNE

+ UNE CARTE BUSINESS à débit immédiat
+ ALLIATYS ASSOCIATION
pour protéger votre association
+ C.CÉPARGNE
votre service d'épargne automatique vers le livret A

Crédit Mutuel Centre Est Europe

Le Forfait Eurocompte Association Tranquillité est proposé de base à **partir de 3,20 € sans carte (option)**. A cela il faut rajouter **3 € par mois pour accéder à l'internet bancaire « CMUT Direct Association »** équivalent de DEI et l'assurance **Moyens de Paiement qui est en option**

LCL : Formule Zen Association , des services de Base pour 8 € par mois.

Dispositions contractuelles

Les nouvelles conventions seront disponibles dans le classeur des conditions générales PROS

Comme pour tous nos clients, nous avons l'obligation de constituer le **Dossier Réglementaire Client**

DRC Associations	
Catégories juridiques INSEE 9150, 9220, 9221, 9222, 9223, 9224, 9230, 9260 <u>hors 9210</u>	
Type de justificatif	Documents
Existence juridique	- Extrait du JO ayant publié la déclaration (à défaut, récépissé de la déclaration en Préfecture pour les associations hors Alsace et Moselle, extrait du Registre des associations ou déclaration au greffe du Tribunal d'Instance pour les associations d'Alsace et Moselle)
Adresse	- Justificatif d'adresse de moins de 3 mois si le justificatif d'existence ou les statuts sont plus anciens
Statuts	- Statuts définitifs et/ou certifiés conformes (1)
Nominations et pouvoirs	- Extrait de délibération désignant les dirigeants de l'association et précisant leurs pouvoirs (2)
Délégations	- Décision (extrait de la délibération ou mandat) désignant la(les) personne(s) (non dirigeant) habilitée(s) à faire fonctionner le compte (3) (4)
Activité	- Bilan / compte de résultat
	- Approbation des comptes annuels
	- Budget du dernier exercice (état des recettes et des dépenses) pour les associations de proximité
Autres justificatifs	Uniquement pour les associations récemment créées : - Document AGIL CLI963 signé par le représentant légal ou le fondateur indiquant une évaluation des flux créditeurs et débiteurs qui vont être confiés à la banque ET une estimation de la ventilation par type d'opération (ex : chèques, espèces, virements, ...)
	Uniquement pour les associations reconnues d'utilité publique : - Extrait du JO publiant le décret de reconnaissance d'utilité publique Décret de reconnaissance de l'utilité publique
	Uniquement pour les associations de financement de partis politiques : - Justificatif d'agrément de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques
Identité du représentant légal	- Justificatif d'identité du Représentant Légal (5)
Identité des personnes habilitées à faire fonctionner le compte	- Justificatif d'identité du Délégué / Mandataire (5)

-  obligatoire (une seule pièce nécessaire par type de justificatif sauf mention contraire)
-  obligatoire si justificatif d'existence juridique datant de plus de 3 mois
-  obligatoire si existant

Bien cordialement,

Francis LEGENDRE

Responsable du Département Marchés et Communication Clientèle.